



RESPONSE TO PETITION

Prepare in English and French marking 'Original Text' or 'Translation'

PETITION NO.: **421-01285**

BY: **MS. MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)**

DATE: **MAY 1, 2017**

PRINT NAME OF SIGNATORY: **MR. JOËL LIGHTBOUND**

Response by the Minister of Health

SIGNATURE
Minister or Parliamentary Secretary

A handwritten signature in black ink that reads 'Joël Lightbound'.

SUBJECT

Tobacco

ORIGINAL TEXT

REPLY

Tobacco use is the leading preventable cause of premature death in Canada. It plays a role in causing over 40 diseases and other serious health outcomes, including cancer, respiratory ailments, and heart disease, leading to immeasurable suffering for thousands of Canadians, their friends and family. Last year, approximately 115,000 Canadians became daily smokers. Eighty-two percent (82%) of current adult daily smokers had their first cigarette by age 18.

Tobacco use adds a huge burden to the health care system. The health and economic costs associated with tobacco use in Canada are estimated to total \$17 billion annually, including \$4.4 billion in direct health care costs.

The Government's tobacco control measures are intended to help Canadians quit smoking, prevent youth from beginning to use tobacco and protect everyone from the harms associated with exposure to second-hand smoke.

Despite success in reducing smoking rates among youth, research shows that young Canadians are still using menthol cigarettes. According to the 2014-2015 Canadian Student Tobacco, Alcohol and Drugs Survey, 6% of students in grades 6 to 12 (or 159,000 students) reported using cigarettes in the past 30 days, with almost half as many (3% or 67,000) reporting that they had used menthol cigarettes.

Menthol masks the irritating effect of tobacco smoke by making it easier to inhale, which facilitates experimentation by youth. Most Canadians who have smoked a cigarette did so by the age of 18 and many go on to become lifetime smokers. Preventing youth from starting to smoke is one of the most effective means of decreasing tobacco use in Canada.

On April 5, 2017, Health Canada announced a finalized amendment to the Tobacco Act to ban the use of menthol in cigarettes, blunt wraps and most cigars sold on the Canadian market. This will expand flavour restrictions to 95% of the entire tobacco market in Canada. The final Order Amending the Schedule to the Tobacco Act (Menthol) is available through the Canada Gazette. This amendment builds on changes that came into force in 2009 and 2015, which banned the use of certain additives, including flavours like chocolate and bubble gum, in all cigarettes, blunt wraps and most cigars (including little cigars), to make them less attractive to youth. By prohibiting menthol in most tobacco products, the Government is taking yet another step to reduce the appeal of smoking to Canadian youth.

Health Canada will continue to closely monitor the use and sales of the remaining flavoured tobacco products on the Canadian market to determine if further action is warranted, including extending the ban to all flavours in all tobacco products.

On November 22, 2016, the Government introduced Bill S-5, An Act to amend the Tobacco Act and the Non-smokers' Health Act and make consequential amendments to other Acts, in the Senate. The Bill would establish a new approach to regulating vaping products and includes measures that would support the implementation of plain and standardized packaging for tobacco products. Bill S-5 aims to protect youth from nicotine addiction and inducement to tobacco use, while allowing adults, particularly adults who smoke, to legally access vaping products as a less harmful alternative to tobacco. This legislation is a key element of the Government's overall tobacco control agenda which also includes banning menthol in most tobacco products and modernizing Canada's approach to tobacco control.

During Senate consideration of Bill S-5, an amendment to the Bill was adopted which proposed to amend Schedule 1 of the Act to ban the use of menthol and clove in all tobacco products. This amendment supports the objective of reducing the appeal of tobacco products.

In March 2017, as part of the Government's efforts to chart a new course to reduce tobacco use and tobacco-related death and disease, the Minister of Health convened a national forum in Ottawa to hear from stakeholders, including tobacco control organizations, health professionals, First Nations and Inuit, provinces, territories, international experts as well as youth leaders on the future of tobacco control in Canada. In addition to the forum, a public consultation was recently held to inform the development of an approach that includes innovative federal action to further reduce tobacco use in Canada. All comments received will be reviewed and considered as the Government moves forward to renewing the approach to tobacco control in Canada.



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

N^o DE LA PÉTITION : 421-01285

DE : MME MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)

DATE : LE 1ER MAI 2017

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : M. JOËL LIGHTBOUND

Réponse de la ministre de la Santé

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Tabac

TRADUCTION

RÉPONSE

Le tabagisme est la principale cause évitable de décès précoces au Canada. Il est associé à plus de 40 maladies et autres graves problèmes de santé, comme le cancer, les affections respiratoires et les maladies du cœur, et il cause une souffrance incommensurable à des milliers de Canadiens et Canadiennes, leurs amis et leur famille. L'an dernier, environ 115 000 Canadiens et Canadiennes sont devenus des fumeurs quotidiens. Quatre-vingt-deux pour cent (82 %) des fumeurs quotidiens d'âge adulte ont fumé leur première cigarette avant l'âge de 18 ans.

Le tabagisme représente également un lourd fardeau pour le système de soins de santé. Les coûts pour la santé et l'économie qui y sont associés au Canada sont évalués à 17 milliards de dollars par année, dont 4,4 milliards en coûts directs de soins de santé.

Les mesures de lutte contre le tabagisme du gouvernement visent à aider les Canadiens et Canadiennes à cesser de fumer, à éviter que les jeunes commencent à fumer et à protéger l'ensemble de la population des méfaits de l'exposition à la fumée secondaire.

Malgré une réduction des taux de tabagisme chez les jeunes, les études montrent que les jeunes Canadiens et Canadiennes continuent de consommer des cigarettes mentholées. Selon l'Enquête canadienne sur le tabac, l'alcool et les drogues chez les élèves de 2014-2015, 6 % des élèves de la 6e à la 12e année (soit 159 000 élèves) ont déclaré avoir

fumé des cigarettes au cours des 30 derniers jours, près de la moitié d'entre eux (3 % ou 67 000) affirmant avoir fumé des cigarettes mentholées.

Le menthol masque l'effet irritant de la fumée du tabac et en facilite l'inhalation, ce qui rend l'expérimentation pour les jeunes plus agréable. La plupart des Canadiens et Canadiennes qui ont fumé une cigarette l'ont fait avant l'âge de 18 ans, et bon nombre d'entre eux sont devenus des fumeurs à vie. Dissuader les jeunes de commencer à fumer est un des moyens les plus efficaces de réduire le tabagisme au Canada.

Le 5 avril 2017, Santé Canada a annoncé la version finale d'une modification à la *Loi sur le tabac* qui interdit l'ajout de menthol dans les cigarettes, les feuilles d'enveloppes et la plupart des cigares vendus au Canada. Avec cette modification, les restrictions quant aux arômes toucheront 95 % de l'ensemble du marché du tabac au Canada. Le Décret modifiant l'annexe de la *Loi sur le tabac* (menthol) a été publié dans la *Gazette du Canada*. Cette modification s'appuie sur les changements entrés en vigueur en 2009 et en 2015 interdisant l'utilisation de certains additifs, y compris des arômes comme le chocolat et la gomme à bulles, dans toutes les cigarettes et feuilles d'enveloppe, ainsi que dans la plupart des cigares (y compris les petits cigares) afin de rendre ces produits moins attrayants pour les jeunes. En interdisant le menthol dans la plupart des produits du tabac, le gouvernement prend de nouvelles mesures pour réduire l'attrait du tabagisme chez les jeunes Canadiens et Canadiennes.

Santé Canada va continuer de surveiller de près l'utilisation et la vente des produits du tabac aromatisés toujours sur le marché canadien en vue de déterminer si d'autres mesures sont nécessaires, y compris l'élargissement de l'interdiction afin d'inclure tous les arômes dans l'ensemble des produits du tabac.

Le 22 novembre dernier, le gouvernement a présenté le projet de loi S-5, *Loi modifiant la Loi sur le tabac, la Loi sur la santé des non-fumeurs et d'autres lois en conséquence*, au Sénat. Le projet de loi vise à établir une nouvelle approche pour la réglementation des produits de vapotage et comprend des mesures pour appuyer la mise en œuvre de la banalisation des emballages des produits du tabac. Le projet de loi S-5 a pour but de protéger les jeunes contre la dépendance à la nicotine et l'incitation à l'usage du tabac, tout en permettant aux adultes, et plus particulièrement les adultes fumeurs, d'avoir accès à des produits de vapotage offrant des options de rechange moins nocives que les produits du tabac. Cette législation est un élément clé du programme ambitieux de lutte contre le tabagisme du gouvernement, qui comprend également l'interdiction du menthol dans certains produits du tabac et la modernisation de l'approche du Canada à l'égard de la lutte contre le tabagisme.

Au cours de l'étude du Sénat en ce qui a trait au projet de loi S-5, une modification a été adoptée de sorte à modifier l'annexe 1 de la Loi afin d'interdire l'utilisation du menthol et du clou de girofle dans tous les produits du tabac. Cette modification appuie l'objectif de réduire l'attrait exercé par les produits du tabac.

En mars 2017, dans le cadre des efforts menés par le gouvernement afin de moderniser son approche quant à la réduction de l'usage du tabac et les décès y étant liés, la ministre de la Santé a tenu un forum national à Ottawa pour discuter de l'avenir de la lutte contre le tabagisme et donner la parole à un vaste éventail d'intervenants, y compris des organismes de lutte au tabagisme, des professionnels de la santé, des membres des Premières nations et les Inuits, les provinces et territoires, des experts internationaux, ainsi que des jeunes leaders. En plus du forum, une consultation publique a récemment eu lieu pour éclairer l'élaboration d'une stratégie qui comprend des mesures fédérales novatrices visant à réduire davantage le tabagisme au Canada. Le gouvernement examinera tous les commentaires reçus et en tiendra compte dans le cadre du processus de renouvellement de la stratégie de la lutte contre le tabagisme au Canada.